

Compte rendu du CSE du 16 janvier 2025

Déclaration préalable de la FNEC FP-FO

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En cette première réunion du Conseil Supérieur de l'Education en janvier 2025, la FNEC FP-FO adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2025 à tous les personnels de l'Education nationale en espérant qu'elle leur sera plus favorable que 2024. Ces derniers mois, la situation financière des agents s'est en effet de nouveau dégradée par la non revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Leurs conditions d'exercice se sont, elles aussi détériorées, notamment par la mise en œuvre de la politique du pseudo « *choc des avoirs* » et de l'inclusion systématique. Leurs statuts ont été attaqués notamment par le décret n° 2024-727 du 6 juillet 2024 qui déconcentre la gestion des professeurs agrégés portant de ce fait atteinte à l'unité du corps, créant des inégalités de traitement entre les collèges selon l'académie dans laquelle ils exercent, supprimant le rôle d'harmonisation de l'Inspection générale et éloignant le corps des agrégés de celui des professeurs de chaires supérieurs.

Dans ses vœux aux personnels, Madame la ministre de l'Education nationale a déclaré avoir à cœur de les écouter, de venir à leur rencontre, et de poursuivre avec eux le dialogue. Les 23 recours à l'article 49-3 de la constitution lorsqu'elle était chef du gouvernement, son refus d'écouter des enseignants de Mayotte qui exprimaient leur désarroi après le passage de l'ouragan Chido, son hilarité lorsque le premier ministre évoquait devant les caméras de télévision le nombre de morts sur l'île laissent dubitatif sur sa conception du dialogue. Par ailleurs nous sommes bien obligés de constater que, à l'image de ces deux prédécesseurs qui ne se sont jamais présentés devant cette instance, elle n'a pas souhaité aujourd'hui honorer de sa présence cette réunion du CSE.

Madame Borne prétend saluer l'engagement sans faille des personnels. Mais les personnels ne pourront accorder le moindre crédit aux propos de Madame Borne tant que le pouvoir restera sourd à leurs revendications, tant qu'il publiera des textes rejetés à l'unanimité par le CSA et le CSE, tant qu'il refusera toute transparence dans la gestion des carrières en déposant les commissions administratives de leurs compétences en matière de promotion et de mutation depuis la mise en œuvre de la loi scélérate n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique. Les lignes directrices de gestions ne peuvent se substituer au paritarisme.

Alors que dans sa communication officielle, l'institution ne cesse de proclamer son exigence de confiance et de bienveillance, elle place de plus en plus les personnels dans des situations qui sont ressenties comme de la maltraitance. Quand les intéressés alertent leur hiérarchie sur ces situations, ils sont trop souvent soumis à des pressions et des mesures d'intimidation. Les procédures disciplinaires ont tendance à se multiplier, diligentées trop souvent sur de simples rumeurs et sans grand respect du principe du contradictoire. On voit des agents sanctionnés lourdement alors que les rectorats se trouvent dans l'incapacité de démontrer la matérialité des faits reprochés.

Dans le même temps, l'administration se dispense d'appliquer les règles qu'elle a elle-même édictées. Dans des établissements scolaires, il n'est pas rare que les élections des représentants des personnels aux Conseils d'Administration des EPLE soient organisées par un vote électronique en violation donc avec l'article R. 421-30 du code de l'éducation. On voit des rectorats comme celui de Versailles prolonger de manière illégale, puisque contraire à l'article L531-2 du code général de la fonction publique, les suspensions de professeurs alors que les plaintes formulées contre eux ont été classées sans suite par la justice. Le ministère lui-même se dispense d'appliquer l'article 7 de l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré stagiaires en licenciant des professeurs agrégés stagiaires qui n'ont

pas donné satisfaction sans un examen de leur situation par la commission administrative paritaire nationale compétente. Il est inadmissible que l'Education nationale devienne une zone de non droit. Nous ne supportons plus le mépris, les passages en force, la dénaturation de nos métiers.

L'exécutif qui apparemment n'en a cure multiplie les provocations. Mardi 14 janvier, Monsieur François Bayrou n'a pas caché dans son discours de politique générale son intention de poursuivre et d'aggraver la politique engagée par le président Macron, politique massivement rejetée dans tout le pays.

Pire, il a annoncé qu'il chargerait les organisations syndicales de se réunir en « *conclave* » pendant 3 mois pour trouver « *un accord d'équilibre* » sur le financement des retraites à partir d'un état des lieux produit prochainement par la Cour des comptes.

Les salariés n'ont rien à gagner dans cette farce, ou plutôt ils ont tout à y perdre : il s'agit, ni plus ni moins, d'associer les organisations syndicales soit à la préservation de la réforme Macron-Borne qu'elles ont combattue pendant des mois aux côtés de la majorité des Français et qui a été imposée par le 49-3, soit à l'instauration d'une réforme systémique néfaste (réforme par capitalisation ou par points comme celle rejetée en 2020).

Enchaîner les syndicats à la politique anti-sociale de ce gouvernement minoritaire, c'est NON pour la FNEC FP-FO ! C'est également Non au « *conclave* » de Monsieur François Bayrou ! L'heure est bien toujours au contraire de continuer à combattre pour l'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites !

Mais Monsieur François Bayrou cherche également à donner le change sur l'Ecole, sa prétendue « *priorité* ». Pour justifier les suppressions de postes, il explique : « *on n'arrive pas à recruter* » ! De qui se moque-t-il ? N'est-ce pas largement dû au gel du point d'indice décidé par le président Macron et aux contre-réformes successives ? Il annonce la création de 2.000 postes d'AESH, mesure déjà prévue par le gouvernement Barnier, ... AESH qu'il ne parviendra pas à recruter car elles sont sans statut et sous-payées. Il déclare renoncer aux 4.000 suppressions de postes programmées par le gouvernement Barnier mais les arrêtés du 27 novembre 2024 fixant le nombre postes mis aux concours n'ont pas été modifiés. Va-t-il réinjecter les postes retirés par rapport à la session 2024 : 336 à l'agrégation, 312 au CAPES, 62 au CAPET, 124 au CAPLP ?

Et bien évidemment, aucune remise en cause des mesures rejetées et qui continuent à s'appliquer : Parcoursup, « *choc des savoirs* », réforme de la voie professionnelle, acte 2 de l'Ecole inclusive...

Pour ce gouvernement, qui s'apprête à faire voter un budget d'austérité pire que celui de Barnier (50 milliards d'euros de coupes), il s'agit bien d'amplifier l'offensive contre les droits des salariés, contre les services publics. Pas question pour lui de toucher aux aides publiques ou aux exonérations de cotisations sociales qui permettent aux grands patrons et aux actionnaires de continuer à se « *ricner* ». Et le premier ministre prétend plaider pour la « *stabilité* » ? Avec cette politique ? Celle qui a conduit à la catastrophe en cours à Mayotte ? A la ruine de l'Ecole et de l'hôpital ? Aux décès en série dans les services d'urgences ? La stabilité ? Avec les milliards pour la course à la guerre ? Avec le soutien au génocide en cours à Gaza ?

Il n'y a rien à négocier avec ce gouvernement ! L'heure est à la préparation du rapport de force pour la satisfaction des revendications :

- Abrogation de la réforme des retraites ! Non à la retraite par points ! Non au « *conclave* » de Bayrou !
- Augmentation des salaires et du point d'indice : + 10% tout de suite !
- Abandon définitif des 3 jours de carence et du passage à 90%
- Retrait de toutes les mesures qui détruisent l'École publique notamment la contre-réforme de la classe de terminale Baccalauréat Professionnel !
- Annulation de toutes les suppressions de postes et créations de tous les postes nécessaires !
- Arrêt de la marche à la guerre partout dans le monde, arrêt du massacre du peuple palestinien !
- Satisfaction des revendications des personnels de Mayotte en particulier : hausse du taux d'indexation des salaires pour compenser le coût de la vie, 2000 € pour tous, quel que soit l'indice, tout de suite, instauration de l'ASA dans l'ensemble du département, extension de la reconnaissance REP+ à toutes les écoles et tous les établissements du département...

Examen des vœux

1. Vœu présenté par Les Lycéens ! relatif à l'instauration d'une semaine consacrée au devoir de mémoire

Il s'agirait pour les élèves de seconde de travailler sur des œuvres littéraires en lien avec le devoir de mémoire et d'écrivains morts pour la France comme Alain-Fournier, Péguy, Apollinaire, Saint-Exupéry ; un travail pédagogique autour des monuments aux morts pourrait être réalisé

FO entend privilégier l'histoire qui développe le sens critique des élèves, leur capacité à réfléchir et à argumenter, plutôt que le « devoir de mémoire » qui tend à proposer des modèles à célébrer, à admirer en jouant surtout sur l'émotionnel. Il paraît ensuite peu judicieux de soustraire encore du temps aux disciplines pour le consacrer à de telles initiatives (stages en entreprises, ...). Enfin, le fait que des écrivains soient morts pour la France n'est pas forcément la meilleure entrée pour comprendre leur œuvre.

Résultat des votes

Pour : 9 (SNALC, CFTC, Les Lycéens, Les Lycéens !, FAGE, ..)

Contre : 0

Abstention : 5 (MEDEF, CPME...)

NPPV : 55 (FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT, Sud-Education, CFE-CGC, FCPE, APEL...)

2. Vœu intersyndical relatif à Mayotte

Il rappelle que si le rétablissement du service public de l'éducation dans les meilleurs délais est évidemment une priorité, il ne saurait s'effectuer dans n'importe quelle condition ni au mépris d'autres priorités parfois plus impérieuses telles que celle de la simple survie ou de la mise en sécurité des personnes et de ce qu'il reste de leurs biens.

Résultat des votes

Pour : 65 (FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC, Sud-Education, FAGE, Les Lycéens, Les Lycéens, MEDEF, CPME...)

Contre : 1 (UNAF)

Abstention : 0

NPPV : 3 (APPEL)

Examen des textes à l'ordre du jour

1 et 2. Projets de décret et d'arrêté relatifs aux modalités de délivrance du diplôme national du brevet

À compter de la session 2025, l'article D. 332-20 crée la mention « très bien avec les félicitations du jury » pour les candidats dont le total de points final est supérieur ou égal à 720 sur 800

Certes Force Ouvrière est en principe favorable à la reconnaissance des efforts et des bons résultats des élèves. Mais en l'occurrence la mesure qui vise à permettre d'attribuer des félicitations du jury aux meilleurs candidats s'inscrit dans la politique du choc des savoirs que combat FO puisqu'il s'agit en fait de réduire les savoirs aux seuls fondamentaux (français et mathématiques).

Cette modification prétend reconnaître le mérite des candidats en oubliant un peu vite que leurs résultats dépendent aussi des conditions d'enseignement qui leur sont faites. Or celles-ci sont très inégales d'un établissement à l'autre (effectifs par classe, postes non pourvus...).

Résultat des votes

Pour : 12 (SNALC, CFE-CGC, APPEL, FAGE, MEDEF, CPME...)

Contre : 55 (FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT, Sud-Education, CFTC, FCPE, Les Lycéens ...)

Abstention : 2 (Les Lycéens !)

NPPV : 0

3. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 5 juin 2019 modifié relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme du Bachillerato

Il s'agit notamment de permettre aux élèves espagnols inscrits dans la Modalidad artes de valider une seconde spécialité au choix, en plus de l'enseignement de spécialité obligatoire Arts et ajouter la spécialité Langues, littératures et cultures de l'Antiquité (LLCA). FO soutient ces modifications qui permettent d'élargir les choix des candidats.

Résultat des votes

Pour : 68 (FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT, SNALC, Sud-Education, CFTC, FCPE, FAGE, Les Lycéens, Les Lycéens !, Medef, CPME...)

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

4. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 décembre 2020 portant création de la spécialité « Maintenance des systèmes de production connectés » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

Ce texte propose une modification des épreuves du Baccalauréat Professionnel « maintenance des systèmes de production connectés » afin de faciliter l'obtention du diplôme pour les non-scolaires notamment. C'est un passage au tout CCF qui favorise encore l'apprentissage et alourdit le travail des enseignants.

Résultat des votes

Pour : 35 (UNSA, CFDT, CFTC, Les Lycéens, Les Lycéens !, Medef, CPME...)

Contre : 5 (FO, SNALC,

Abstention : 27 (FSU, CGT, Sud-Education, CFE-CGC

NPPV : 0

5. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 décembre 2020 portant création de la spécialité « Artisanat et métiers d'art – facteur d'orgues » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

Ce texte propose une modification des épreuves de la spécialité « artisanat et métiers d'art – facteur d'orgues » afin de faciliter l'obtention du diplôme pour les non-scolaires notamment, c'est un passage au tout CCF qui favorise encore l'apprentissage et alourdit le travail des enseignants.

Résultat des votes

Pour : 36 (UNSA, MEDEF, Les Lycéens, Les Lycéens !, FAGE, FCPE, APPEL, MEDEF,

Contre : 26 (FO, FSU, CGT, Sud-Education ...)

Abstention : 5 (SNALC, FCPE)

NPPV : 0

6. Projet d'arrêté portant abrogation de la spécialité « Outillages en moules métalliques » de certificat d'aptitude professionnelle

Ce texte propose l'abrogation d'un CAP obsolète, il n'y a plus de candidats depuis 2021.

Résultat des votes

Pour : 41 (UNSA, CFDT, SNALC, CFTC, FCPE, APEL, FAGE, Les Lycéens, Les Lycéens !, MEDEF...)

Contre : 21 (FSU, CGT, Sud-Education...)

Abstention : 1 (CFE-CGC)

NPPV : 4 (FO)

7. Projet d'arrêté portant abrogation de la spécialité « Techniques de laboratoire de recherche, options A biologie et B physico-chimie » de brevet professionnel

Ce texte propose l'abrogation d'un BP obsolète, il n'y a plus de candidats depuis 2021.

Résultat des votes

Pour : 60 (FSU, UNSA, CFDT, CFTC, FAGE, Les Lycéens, Les Lycéens !, FCPE, MEDEF, ...)

Contre : 1 (Sud-Education) Abstention : 2 (SNALC, CFE-CGC)

NPPV : 4 (FO)

8. Projet d'arrêté relatif à l'organisation et à la délivrance des attestations scolaires de sécurité routière de premier et de second niveau, de l'attestation de sécurité routière et de l'attestation d'éducation à la route

A la demande du comité interministériel de la sécurité routière (CISR), ce projet de texte vise à inclure un module vélo dans le continuum éducatif au collège et à créer un précode de la route.

Résultat des votes

Pour : 10 (Les Lycéens, Les Lycéens !, MEDEF, ...)

Contre : 39 (FSU, UNSA, Sud-Education, CFTC, FCPE, APEL, ...)

Abstention : 14 (CFDT, CGT...)

NPPV : 4 (FO...)

9. Projet de décret relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation

L'objet de ce projet de décret qui pour ce public particulier, estimé à environ 10 000 lycéens par an, permettra de prendre en compte, pour la définition du secteur prioritaire de recrutement, l'adresse du domicile familial mais aussi l'adresse du lieu d'hébergement à l'internat de lycée, lorsqu'il est situé dans une académie différente FO demande l'abrogation de Parcoursup et non sa réécriture.

Résultat des votes

Pour : 42 (UNSA, CFDT, SNALC, CFE-CGC, Les Lycéens, Les Lycéens !, FAGE, FCPE, MEDEF...)

Contre : 0

Abstention : 17 (FSU, Sud-Education ...)

NPPV : 8 (FO, CGT, ...)

10. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 pris pour l'application de l'article D. 612-1 du code de l'éducation

Ce texte est destiné à renforcer les moyens donnés à l'administration pour faire respecter les règles de bonnes pratiques fixées par la charte de la procédure nationale Parcoursup, établie depuis 2018 en concertation avec les acteurs de l'enseignement supérieur et validée par chaque établissement proposant des formations référencées sur la plateforme. FO demande l'abrogation de Parcoursup et non sa réécriture.

Résultat des votes

Pour : 34 (UNSA, CFDT, CFE-CGC, FAGE, MEDEF...)

Contre : 25 (FO, FSU, CGT, Sud-Education, ...)

Abstention : 4 (Les Lycéens, Les Lycéens !)

NPPV : 4 (FCPE)

11. Projet d'arrêté fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) en mathématiques et physique (MP), mathématiques, physique et informatique (MPI), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) et technologie et biologie (TB) pour l'année scolaire 2025-2026

Le thème proposé pour l'année scolaire 2025-2026 s'intitule : « Cycles, boucles ». FO évite de se prononcer sur les contenus pédagogiques qui lui semblent relever davantage de la compétence des spécialistes universitaires que des représentants des personnels.

Résultat des votes

Pour : 32 (UNSA, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FAGE, Les Lycéens, Les Lycéens !, MEDEF...)

Contre : 0

Abstention : 28 (FSU, CGT, SNALC, FCPE...)

NPPV : 4 (FO)